

# RÈGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

## BARRAGE CHAMPIONNAT REGIONAL MASCULIN U15

- **Article 1**

Le comité de Seine et Marne organise un plateau « Barrage Championnat Régional Masculin U15 » (BRMU15). Ce plateau est qualificatif pour le championnat Régional Masculin U15 Division 3 (RMU15-3).

- **Article 2 - Associations sportives qualifiées pour la saison en cours**

Soit 3 associations sportives :

- a- L'Association sportive descendant de RMU15-3 de la saison précédente.
- b- Les Associations sportives Finaliste de DMU15 de la saison précédente.

- **Article 3 – Système de l'épreuve**

1 plateau de 3 équipes, les 3 équipes se rencontrent durant le week-end.

### **OBLIGATION DU VAINQUEUR DU PLATEAU**

Le vainqueur représentera la Seine-et-Marne en Championnat Régional Masculin U15 division 3. Les équipes classées 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> iront en Brassage Championnat Départemental Masculin U15

- **Article 5 – Rencontres**

**Horaire officiel :**

Match 1 Samedi 15h00  
Match 2 Samedi 17h00  
Match 3 Dimanche 13h15

**Temps de jeu :**

4 x 10' / Intervalle entre les quart-temps de 2' et mi-temps de 10' / Prolongation : 5'

**Ballon :** Taille 7

**Feuille :** E-marque V1 obligatoire

**Salle :** Toutes les salles où se disputent des rencontres officielles doivent être classées conformément au règlement des salles et terrains.  
Lors de l'engagement l'association sportive devra fournir la salle homologuée par la FFBB où se dérouleront les rencontres. A défaut l'association sportive devra trouver une salle homologuée à l'extérieur jusqu'à l'homologation de sa salle.

**Ligne à 3 points :** 6,75m (ligne pleine)

**Désignations Arbitres :** Les groupements sportifs participant à ce plateau ne sont pas soumis à la charte des officiels. La CDO procédera à la désignation d'arbitres sur ce plateau

<b>Règles de participation aux championnats départementaux</b>		
Nombre de joueurs autorisés	<b>Domicile</b>	10 maximum
	<b>Extérieur</b>	10 maximum
Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C1, C2 ou T <b>ou C AST/C1, AST/C2 AST (Hors CTC)</b>	<b>5</b>
	Licence C	<b>Sans limite</b>
	Licence AS	<b>5</b>

Dans la catégorie BRMU15 la mixité est interdite.

- **Article 6 – Statut de l'entraîneur.**

L'entraîneur doit être titulaire du P1 du CQP